

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 93/29 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DU FONDS REGIONAL D'ACQUISITION DES MUSEES

SEANCE DU 23 FEVRIER 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize et le vingt trois février ,  
l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence  
de M. Jean Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

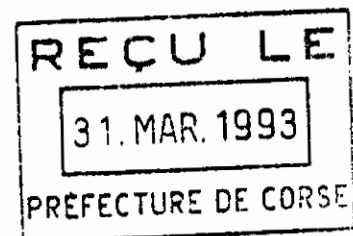
François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent  
AVOGARI DE GENTILI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Eugène  
BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique  
BUCCHINI, Dominique BURESI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe  
CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Paul COMBETTE, Jean-  
Charles COLONNA, Edouard CUTTOLI, Antoine GAMBINI, Sauveur  
GANDOLFI-SCHEIT, Ours-Angé Pierre GRIMALDI, Jean JALPI,  
Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean  
LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marc  
MARCANGELI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI,  
Jules-Paul NATALI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre  
POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean  
RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI,  
Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI, Marie-Jeanne VIDAILLET-  
PERETTI.

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Paul COMBETTE  
M. Jules-Laurent FERRANDI à M. Joseph-Antoine CHIARELLI  
M. Jacques FIESCHI à M. François ALFONSI  
Mme Marie-Paule MANCINI-NERI à M. Jean-Charles COLONNA  
M. Edmond SIMEONI à M. Norbert LAREDO  
M. Alphonse TAMBURINI à M. Paul-Antoine LUCIANI  
M. Michel VALENTINI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

#### ETAIENT ABSENTS :

M. Henri ANTONA  
M. Jean-Marc BALESI



## L'ASSEMBLEE DE CORSE

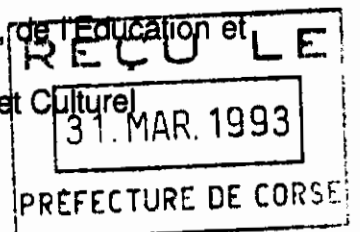
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU la loi n° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la collectivité territoriale de Corse,
- VU la délibération n° 86/74 AC du 31 juillet 1986 relative à la composition du Comité du Fonds Régional d'Acquisition des Musées,
- SUR rapport du Président du Conseil Exécutif,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

### ARTICLE PREMIER :

**MODIFIE** ainsi qu'il suit, la composition du Comité du Fonds Régional d'Acquisition des Musées :

- Le Président du Conseil Exécutif
- Un conseiller territorial également conseiller municipal d'AJACCIO
- Un conseiller territorial également conseiller municipal de BASTIA
- Un conseiller territorial également conseiller général de Haute-Corse
- Un conseiller territorial également conseiller général de Corse du Sud
- Un représentant de la Commission de la Culture, de l'Education et de la Formation
- Un représentant du Conseil Economique, Social et Culturel



- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles
- Un conservateur désigné par le Directeur des Musées de France
- Deux conservateurs des musées classés et contrôlés de la Corse
- Le conseiller pour les musées de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

## **ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

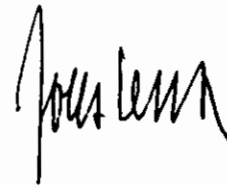
**AJACCIO, le 23 Février 1993**

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,  
L'Administrateur Général des Assemblées



José COLOMBANI

**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE  
DE CORSE,**



**Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA**

